

CONSEIL D'ADMINISTRATION – mardi 3 février 2026

Délibération n° 2026_02

Présents avec voix délibératives :

- Mme Anne BABIAN-LHERMET, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Jean-Pierre BRENAS, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Emmanuel FERRAND, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Isabelle MASSEBEUF, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents :

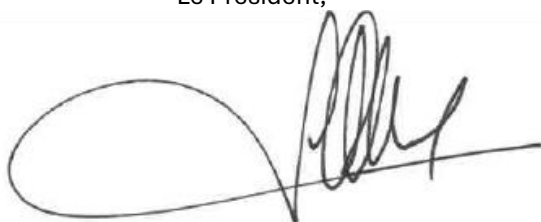
M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Bénédict KODJO, Directrice Adjointe de la Régie Auvergne Numérique, M. François TEPPAZ-MISSON, Directeur Adjoint de la Régie Auvergne Numérique, M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal, Mme Valérie ESCOT, Conseil Départemental du Puy de Dôme, Mme Lise DELPLANCQ et M. Vincent MAILLARD, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, M. Laurent FAURE, Conseil départemental de la Haute-Loire, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- **D'approuver les termes du projet d'Avenant n°4 au Marché de Conception-Réalisation en vue de la réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de l'Auvergne n°2023-MCR-RAN joint au présent rapport,**
- **D'autoriser le Directeur de la régie régionale Auvergne Numérique, en application des dispositions de l'article R 2221-28 du Code général des Collectivités Territoriales, à signer l'Avenant n°4 au Marché de Conception-Réalisation en vue de la réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de l'Auvergne n°2023-MCR-RAN, avec le mandataire du Groupement NGE Energies Solutions,**
- **D'autoriser le Directeur de la régie régionale Auvergne Numérique à exécuter et signer tous les actes y afférant.**

Le Président,



Bruno FAURE